



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

apprentissage

Question écrite n° 29532

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le secrétaire d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation à propos de la nécessaire modernisation de l'apprentissage. Un livre blanc a été présenté le mois dernier contenant cinquante propositions de modernisation et de développement de l'apprentissage. Il désire savoir quels axes pourraient être retenus dans le cadre du projet de loi sur la formation professionnelle.

Texte de la réponse

L'apprentissage est le dispositif de formation le plus adapté aux besoins de compétences recherchées par les entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, il favorise l'insertion professionnelle des jeunes et les sensibilise à la reprise d'entreprise. Le Gouvernement souhaite donc agir sur l'ensemble des leviers permettant d'améliorer l'attractivité et de relancer le développement des formations professionnelles sous contrat d'apprentissage. C'est pourquoi le Premier ministre a chargé le secrétariat d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation de conduire une réflexion en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, afin de moderniser ce dispositif de formation initiale. Ces consultations ont permis de définir cinquante propositions réunies dans le livre blanc présenté le 16 octobre 2003. Ces propositions, après avoir été soumises à une première concertation, font actuellement l'objet d'études complémentaires. Le dispositif que le Gouvernement entend proposer sera prochainement présenté dans le cadre d'un plan d'ensemble pour l'apprentissage.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29532

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2003, page 9146

Réponse publiée le : 3 février 2004, page 887